

ASSEMBLÉE 13ème session Point 14 de l'ordre du jour

Point 14 de l'ordre du jour

ASSEMBLÉE 4ème session Point 14 de l'ordre du jour

CONSEIL D'ADMINISTRATION 23ème session Point 11 de l'ordre du jour SUPPFUND/A.4/12

Original: ANGLAIS

92FUND/A.13/13

1er octobre 2008

71FUND/AC.23/9

SOUMISSION DES RAPPORTS SUR LES HYDROCARBURES

Note de l'Administrateur

Résumé:

Au total, 33 États n'ont toujours pas soumis leurs rapports sur les hydrocarbures pour l'année 2007 et/ou pour les années précédentes: six en ce qui concerne le Fonds de 1971 et 28 en ce qui concerne celui de 1992. Bien que la situation semble légèrement meilleure que l'an dernier, un certain nombre d'États ont pris plusieurs années de retard. Aucun rapport ne manque en ce qui concerne le Fonds complémentaire.

Mesures à prendre: Noter les renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- Les organes directeurs du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992 ont exprimé à maintes reprises leur 1.1 profonde inquiétude devant le fait que plusieurs États Membres n'avaient pas soumis leurs rapports sur les quantités d'hydrocarbures reçues donnant lieu à contribution, et ont souligné qu'il était capital pour le bon fonctionnement du régime d'indemnisation mis en place par les Conventions portant création des Fonds que les États soumettent ces rapports. À leurs sessions d'octobre 2007, les organes directeurs ont noté que la non-soumission des rapports sur les hydrocarbures par les États Membres constituait un très grave problème depuis un certain nombre d'années et que, même si la situation s'était peut-être légèrement améliorée par rapport aux années antérieures, elle restait tout à fait insatisfaisante. Il a été demandé à l'Administrateur de poursuivre ses efforts visant à obtenir les rapports en retard, et toutes les délégations ont été instamment invitées à coopérer avec le Secrétariat pour faire en sorte que les États s'acquittent de leurs obligations à cet égard. Il a aussi été demandé à l'Administrateur de continuer de porter la question de la non-soumission des rapports sur les hydrocarbures à l'attention des organes directeurs à chaque session d'automne (documents 92FUND/A.12/28, paragraphes 13.4 à 13.13, SUPPFUND/A.3/20, paragraphes 12.4 à 12.14 et 71FUND/AC.22.18, paragraphes 11.4 à 11.13).
- 1.2 Le présent document fait le point sur la soumission des rapports sur les hydrocarbures en ce qui concerne le Fonds de 1971, le Fonds de 1992 et le Fonds complémentaire et donne des informations sur les mesures prises pour obtenir les rapports en retard.

92FUND/A.13/13 SUPPFUND/A.4/12 71FUND/AC.23/9

- 2 -

2 <u>Situation concernant les rapports sur les hydrocarbures en souffrance</u>

- 2.1 Dans des lettres datées du 15 janvier 2008, les États Membres du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire et les anciens États membres du Fonds de 1971 ont été invités à soumettre au Secrétariat leurs rapports sur les hydrocarbures donnant lieu à contribution reçus en 2007 et/ou tout autre rapport en retard selon le cas. Les autorités compétentes se sont vu rappeler que les organes directeurs avaient souligné à maintes reprises leur profonde inquiétude concernant les États qui ne respectaient pas leur obligation conventionnelle de soumettre un rapport, car il était capital pour le bon fonctionnement du régime international d'indemnisation que les États honorent cette obligation. Ils se sont également vu rappeler que la mesure dans laquelle un État s'acquittait de l'obligation qui lui incombait de soumettre des rapports pouvait être prise en compte lors de l'élection par l'Assemblée des membres du Comité exécutif. S'agissant du Fonds complémentaire, il a été rappelé aux États que la non-soumission des rapports pouvait conduire au refus temporaire ou permanent d'indemnisation.
- 2.2 Des lettres de rappel ont été adressées le 18 août 2008 aux autorités compétentes des États en retard dans la soumission de leurs rapports.
- 2.3 Les réunions des FIPOL ont permis de prendre des contacts personnels avec les délégués des États qui n'avaient pas encore soumis leurs rapports sur les hydrocarbures, de leur rappeler combien les organes directeurs considéraient la situation comme grave et de leur proposer tous les renseignements ou l'aide dont ils pourraient avoir besoin.
- 2.4 Depuis les sessions d'octobre 2007 des organes directeurs, 10 États qui avaient du retard ont soumis la totalité ou une très grande partie des rapports attendus.
- 2.5 L'Administrateur se félicite en particulier de ce que la Dominique, Saint Vincent et les Grenadines et le Cap Vert, qui n'avaient pas soumis de rapport pendant six, cinq et quatre ans respectivement, aient présenté tous leurs rapports. Il apprécie les efforts déployés par les autorités de ces États pour rassembler les informations nécessaires à l'établissement de ces rapports.
- 2.6 L'Administrateur juge également encourageant les contacts pris avec les autorités du Cambodge dont les rapports enregistrent un retard de sept ans. Le Cambodge a récemment présenté des rapports pour 2001-2006 qui sont malheureusement incomplets.
- 2.7 Aucun rapport ne manque en ce qui concerne le Fonds complémentaire. Cela étant, à l'heure actuelle, sont en retard dans la soumission de leurs rapports pour l'année 2007 et/ou les années précédentes six anciens États membres du Fonds de 1971 et 28 des 101 États Membres actuels du Fonds de 1992, comme indiqué en annexe. Pour un certain nombre de ces États le retard porte sur plusieurs années.
- 2.8 S'agissant des six États qui n'ont qu'une année de retard dans la soumission de leurs rapports et qui avaient présenté des rapports par le passé, il devrait s'agir d'un oubli administratif. L'Administrateur ne s'attend pas à de grandes difficultés pour obtenir ces rapports. En outre, dans le cas de deux de ces États, on s'attend à ce que les rapports fassent état de quantités zéro.
- 2.9 Dix États accusent un retard de deux à trois ans dans la soumission de leurs rapports. Huit de ces États devraient présenter des rapports faisant état de quantités zéro (Belize, Congo, Djibouti, Luxembourg, Maldives, Mozambique, Samoa et Saint-Kitts-et-Nevis). Quant au Kenya et au Nigeria, les quantités dont les rapports les plus récents faisaient état étaient de 243 274 et 519 348 tonnes respectivement.

92FUND/A.13/13 SUPPFUND/A.4/12 71FUND/AC.23/9

- 3 -

- Quatorze autres États n'ont pas soumis de rapport sur les hydrocarbures depuis quatre ans au moins. L'un de ces États (le Bahreïn) affiche du retard dans ses rapports à la fois à l'égard du Fonds de 1971 et du Fonds de 1992. Sur les 13 États restants, deux sont en retard à l'égard du seul Fonds de 1971 et 11 à l'égard du seul Fonds de 1992. Six états n'ont soumis aucun rapport depuis qu'ils sont devenus membres du Fonds de 1992: la République dominicaine (neuf ans), les Comores (huit ans), la Guinée (six ans), La République-Unie de Tanzanie (six ans), Sainte Lucie (quatre ans) et l'Afrique du Sud (quatre ans). Deux États (le Guyana et la Mauritanie) n'ont soumis aucun rapport depuis qu'ils sont devenus membres du Fonds de 1971 et ont des rapports en retard de cinq et sept ans respectivement. Bien que l'on s'attende à ce que les rapports de ces états fassent état de quantités zéro, il est préoccupant que des rapports ne soient pas soumis pendant plusieurs années.
- 2.11 Malgré le grand nombre d'États dont les rapports sont en retard, l'incidence financière semble être très limitée. Pour ce qui est par exemple du Fonds de 1992, les États qui ont soumis des rapports pour 2007 représente 99,28 % du total escompté d'hydrocarbures donnant lieu à contribution (voir document 92FUND/A.13/15, annexe I). Sept États de plus (l'Algérie, le Cameroun, la Colombie, le Kenya, Maurice, le Nigeria et le Venezuela) qui ont tous soumis des rapports dans les trois dernières années, représentent les 0,72 % restants. Parmi les États qui n'ont jamais soumis de rapport ni au Fonds de 1971 ni au Fonds de 1992, on s'attend à ce qu'ils soient peu nombreux à recevoir des quantités notables d'hydrocarbures donnant lieu à contribution.
- 2.12 L'Administrateur juge très préoccupant le fait que plusieurs anciens États membres du Fonds de 1971 aient encore à soumettre des rapports sur les hydrocarbures, et qu'un certain nombre d'États Membres du Fonds de 1992 accusent un retard de plus d'une année. La Convention portant création du Fonds de 1971 a cessé d'être en vigueur le 24 mai 2002 si bien que, si les rapports dus ne sont pas soumis, cela créera des problèmes pour la liquidation du Fonds.
- 2.13 À leurs sessions d'octobre 2005, les organes directeurs ont chargé l'Administrateur de prendre un certain nombre de mesures visant à aider les États à soumettre des rapports sur les hydrocarbures à 15.13, SUPPFUND/A/ES.1/21, 92FUND/A.10/37, paragraphes 15.6 paragraphes 9.3 à 9.10, et 71FUND/AC.17/20, paragraphes 11.6 à 11.12). L'une de ces mesures consistait à mettre en place un système électronique de communication des rapports sur les hydrocarbures donnant lieu à contribution semblable à celui mis au point pour la Convention HNS. À leurs sessions d'octobre 2007, les organes directeurs ont relevé que le Secrétariat espérait qu'une version d'essai de ce système serait disponible pour que la démonstration en soit faite aux organes directeurs à leurs sessions d'octobre 2008 au plus tard (documents 92FUND/A.12/28, paragraphe 13.10, SUPPFUND/A.3/20, paragraphe 12.11 et 71FUND/AC.22/18, paragraphe 11.10). Malheureusement, cela n'a pas été possible car les effectifs étaient insuffisants dans le service des relations extérieures et des conférences, mais on se propose de donner la priorité à ce projet en 2009.
- 2.14 L'Administrateur poursuivra ses efforts visant à obtenir les rapports attendus, compte tenu des délibérations lors des sessions d'octobre 2008 des organes directeurs des Fonds. Il serait souhaitable que tous les États Membres du Fonds de 1992 et les anciens États membres du Fonds de 1971 appuient les efforts du Secrétariat visant à améliorer la situation.

3 Mesures que les organes directeurs sont invités à prendre

Les organes directeurs sont invités à prendre note des renseignements figurant dans le présent document.

ANNEXE

État	Nombre de rapports en	Quantités indiquées dans les rapports les	Années pour lesquelles aucun rapport n'a été soumis	
	souffrance	plus récents (en		
		tonnes)		
			Fonds de 1971	Fonds de 1992
Bahreïn	11	0	1997	1997-2007
République dominicaine	9	Aucun rapport reçu		1999-2007
Comores	8	Aucun rapport reçu		2000-2007
Cambodge <1>	7			2001-2007
Grenade	7	0		2001-2007
Mauritanie	7	Aucun rapport reçu	1995-2001	
Guinée	6	Aucun rapport reçu		2002-2007
République-Unie de Tanzanie	6	Aucun rapport reçu		2002-2007
Guyana	5	Aucun rapport reçu	1997-2001	
Oman	4	0		2004-2007
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4	0		2004-2007
Sainte-Lucie	4	Aucun rapport reçu		2004-2007
Afrique du Sud	4	Aucun rapport reçu		2004-2007
Tuvalu	4	0		2004-2007
Belize	3	0		2005-2007
Congo	3	0		2005-2007
Kenya	3	243 274		2005-2007
Maldives	3	0		2005-2007
Saint-Kitts-et-Nevis	3	0		2005-2007
Djibouti	2	0		2006-2007
Luxembourg	2	0		2005-2006
Mozambique	2	0		2006-2007
Nigéria	2	519 348		2006-2007
Samoa	2	0		2006-2007
Algérie	1	801 108		2007
Argentine	1	18 004 478		2005
Colombie	1	328 782		2007
Indonésie	1	12 006 831	1998	
Koweït	1	0	2001	
Maurice	1	0		2007
Panama	1	3 703 234	1998	
Sierra Leone	1	0		2007
Venezuela	1	8 356 267		2007

<1> rapports de 2001 à 2006 reçus mais incomplets